



- POUR UN SYSTÈME ÉLECTRIQUE 100% PUBLIC ! -

# syndicats & politiques à BRUXELLES !

- 13 avril 2021 -

Bruxelles, le 13 avril 2021

## ÉDITO...

Il convient parfois d'être patient : SUD, depuis le début de son travail de fond d'abord sur les Barrages hydroélectriques au printemps 2018, puis sur Hercule et sur le fiasco de 25 années de mise en concurrence du système électrique en France à l'automne 2020, rêve de faire le tour des trois Directions Générales en charge du dossier pour la Commission Européenne : la DG COMP de Margrethe Vestager, et les DG GROW et ENERGY.

Yannick Jadot (député européen EELV) nous a permis le 6 novembre 2019 de rencontrer Marzena Rogalska et son équipe de la DG GROW. Une réunion très instructive, puisque SUD est revenu avec la solution quasi-régie euro-compatible pour sauver les barrages de la longue menace de leur mise en concurrence annoncée, une solution reprise depuis par le plan Hercule de la direction d'EDF et du gouvernement, mais en échange de la casse de tout le reste.

Il nous restait à rencontrer les 2 autres DG (la DG COMP et la DG ENERGY), pour vérifier avec elles que la France pouvait décider seule d'extraire l'ensemble du système électrique français (et pas seulement les barrages). C'est Michèle Rivasi qui nous donne cette opportunité aujourd'hui, dans une rencontre syndicats / Commission Européenne en présence de député-e-s européens français EELV et LFI.

Parfois, la patience est récompensée, ce fut le cas de notre première rencontre. Parfois, c'est plus mitigé, beaucoup plus mitigé.

Récit de ces 90 minutes partagées entre 5 syndicalistes de tous bords et 5 élus rouges et verts face au mur de la Commission Européenne...

Dialogue virtuel

### Quel est le rôle de l'UE dans la libéralisation du marché de l'énergie?

13 avril 17h30 - 19h00

Pourquoi l'Union européenne s'est-elle engagée dans l'ouverture et la libéralisation des marchés de l'énergie? Comment combiner l'ouverture et la libéralisation des marchés avec la protection des consommateurs par des obligations de service public imposées au niveau national? L'application d'un « prix de marché » représente-t-elle un risque pour le consommateur d'être exposé à des prix excessifs? La libéralisation requiert-elle que les États membres démantèlent leurs entreprises intégrées et/ou vendent des entreprises d'État à des entreprises privées? La législation européenne permet-elle de sortir l'électricité de la concurrence? Si oui, sous quelle condition? La libéralisation est-elle compatible avec la transition énergétique/la décarbonisation? À quoi sert l'idée d'un marché transfrontalier?

Pour en discuter, un dialogue virtuel entre les syndicats et la Commission européenne sera organisé le jeudi 25 mars 2021 en présence d'élus français.

Avec

**Catharina Sikow-Magny**

Directrice de la transition verte et de l'intégration des systèmes énergétiques, DG energie  
Et son équipe

**Anna Colucci**

Directrice en charge des marchés et cas dans l'Énergie et Environnement, DG Concurrence  
Et son équipe

Les syndicats

**Karine Granger** - CGT

**Alexandre Grillat** - CFE

**Serge Gianorsi** - FO

**Eric Lemoine** - CFDT

**Anne Debregeas** - SUD-Energie

Les eurodéputés **Michèle Rivasi**, **David Cormand**, **Aurore Lalucq**, **Manon Aubry** et **Ma Bompard**

## ... LES PROTAGONISTES ...

**Marzena Rogalska**, la première, avait reçu SUD le 6 novembre dernier, pour la **DG GROW** ; et pour la première fois, dans le pays, on avait entendu parler d'une solution euro-compatible pour sauver les grands barrages hydroélectriques des affres d'une mise en concurrence rendue obligatoire par les lois françaises... Les politiques en charge des dossiers Barrages et Hercule nous l'ont dit depuis longtemps : deux autres directions générales de la Commission Européenne sont incontournables sur le dossier. La **DG COMP** de Margrethe Vestager, qui a mis en demeure l'État français, le 22 octobre 2015, dont nous rencontrons **Anna Colucci** ce jour, et la **DG ENERGY**, assez logiquement, représentée ici par madame **Catharina Sikow-Magny**...



Marzena Rogalska



Catharina Sikow-Magny



Anna Colucci



Yannick Jadot



Michèle Rivasi



Aurore Lalucq



David Cormand

La formation politique **EELV** (Europe Écologie Les Verts) est à nos côtés dans cette lutte depuis le premier jour. Nous avons rencontré **Yannick Jadot** à la maison du parlement européen à Paris dès le 21 novembre 2018. C'est lui qui nous a ouvert les portes de la Commission Européenne pour la première fois, en nous faisant rencontrer la DG GROW dès le 6 novembre 2019. C'est à nouveau EELV, en compagnie des Insoumis-es, qui nous permettent de rencontrer aujourd'hui les DG COMP et ENERGY, en la personne de **Michèle Rivasi**, rencontrée à distance, pandémie oblige, le 25 mars dernier...

La France Insoumise aussi est avec nous dans cette lutte depuis l'origine, et ses député-e-s avaient été les premiers à nous recevoir, le 13 novembre 2018, dans la foulée de notre audition Barrages à l'Assemblée.

Avec **Manon Aubry** et **Manuel Bompard**, nous travaillons ensemble sur Hercule comme sur les Barrages depuis leur campagne électorale !



Manuel Bompard



Manon Aubry



Le côté "historique" de cette rencontre, c'est d'abord la présence de SUD aux côtés de l'intersyndicale classique. Jusque là, SUD n'avait réussi ce tour de force que le 15 juin 2019, sur le barrage de Saint-Égrève, aux portes de Grenoble. Merci aux Insoumis et EELV pour ce petit miracle. Pourvu que ça dure !

**C'est tou-te-s ensemble qu'on va gagner...**

## ... NOS QUESTIONS ...

SUD a passé du temps avec les politiques en amont de cette réunion pour préparer des questions (une partie d'entre elles ont été doublées de questions écrites, dont SUD vous fera parvenir les réponses écrites dès réception, imminente, nous dit-on...). Quatre familles de questions ont ainsi été constituées :

### 1/ RECHERCHE D'UNE SOLUTION EURO-COMPATIBLE

Sachant que l'électricité est un bien de première nécessité et que chaque brique du système, c'est-à-dire chaque ligne du réseau, chaque moyen de production est essentielle à son fonctionnement :

**. Est-il possible de déroger à l'obligation de mise en concurrence de l'ensemble du secteur électrique, voire énergétique ?**

. Si oui, sous quelles conditions : définir un SIEG géré en quasi-régie, obligation pour l'opérateur public de se retirer de toutes ses activités internationales, etc. ?

. Si non, quels sont les textes européens qui imposent la mise en concurrence du secteur électrique ? Quels changements faudrait-il apporter au droit européen pour permettre cette soustraction du secteur de l'énergie à l'obligation de mise en concurrence, et quel serait le processus législatif à mettre en place pour arriver à cette fin ?

### 3/ LE BILAN DE 25 ANNÉES DE MISE EN CONCURRENCE

Sur quelles études, portant sur quels pays, vous basez-vous pour affirmer que la concurrence dans le système électrique fait baisser les prix et est dans l'intérêt du consommateur ?

**Sur quelle analyse publique détaillée vous appuyez-vous pour tirer un bilan positif de l'ouverture à la concurrence pour les usagers européens ?**

Si vous imposez la concurrence sur la production, quelle forme peut-elle prendre, puisque ni le nucléaire, ni l'hydro, ni les autres ENR ne s'en sortent sans prix d'achat garanti ?

### 2/ LES CONTOURS D'UNE DÉSOBÉISSANCE

Quels sont les risques encourus en cas de non-respect par la France de cette obligation de mise en concurrence ?

**Si l'Etat français abandonne Hercule, peut-il sauver les barrages sans contrepartie ?**

Le droit constitutionnel français l'emporte-t-il sur le droit européen ? Dans quel cadre ?

### 4/ NOS INCOMPRÉHENSIONS

Pourquoi la vente du nucléaire aux fournisseurs à un prix fixé à son coût de production est-elle considérée comme une aide d'Etat justifiant séparation stricte entre nucléaire historique et autres activités ?

En quoi cette situation serait-elle différente de celle d'Enedis, dont l'activité est également rémunérée à un tarif basé sur les coûts (TURPE) ? Dans ce cas, pourquoi Enedis devrait-il être placé dans le pôle Vert, sans les mêmes contraintes de séparation financière avec les autres activités en concurrence ?

Quelle différence faites-vous entre la structure prévue pour héberger le nucléaire historique, défini comme SIEG, celle prévue pour héberger le nouveau nucléaire (SIEG également ?), et celle prévue pour héberger l'hydraulique (quasi-régie) ?

**L'électricité est une industrie très capitaliste. Êtes-vous d'accord avec nous sur le fait que tout développement privé sera de fait beaucoup plus cher que par la puissance publique ? Avec pour conséquence une transition écologique compromise ?**

## ... LES INTERVENTIONS SYNDICALES ...



**Karine Granger (CGT)** demande un bilan des 25 ans de libéralisation, pour voir si ça fonctionne ou non. Va-t-il dans le sens d'une transition énergétique pour tous ? Tous nos maux viennent de ce marché qui ne fonctionne pas bien... L'électricité ne se stocke pas (hors STEP hydro, sans doute bien utiles pour les ENR). Le marché était-il la bonne solution pour ce bien de nécessité ? L'eau ne pourra pas être partagée sur le seul signal prix. Les usages seront de plus en plus complexes. Pour les barrages, la disponibilité est bien supérieure à la logique pure de marché. Les salariés d'EDF en veulent à l'Europe aujourd'hui, par ces désoptimisations en cascade.

**Alexandre Grillat (CGC)** insiste sur l'unité des organisations syndicales françaises sur le secteur énergétique depuis 2 ans. La libéralisation est née d'une volonté politique anglaise des années 1980. Les enjeux du moment, ce n'est plus la concurrence, mais la sûreté d'approvisionnement électrique de l'Europe (le risque de pénurie existe aujourd'hui, alors que dans les années 1990, nous étions en surproduction) et la lutte contre le dérèglement climatique (qui doit guider les choix européens pour l'énergie). La concurrence est un mantra du passé. Régulation, biens communs et services publics sont bien plus adaptés à ce défi. Pour finir, Hercule est pour nous un projet franco-français qui ne répond pas aux enjeux du moment.



**Alain André (FO)** résume le problème par les impacts sociétaux de l'ouverture du marché pour ce bien vital qu'est l'électricité. Le service public et sa péréquation tarifaire garantissent l'égalité républicaine. L'État français a déjà été condamné pour insuffisance d'action dans sa lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Ma question : ne trouvez-vous pas paradoxal que l'Europe reste sur un vieux logiciel, à contre-courant d'un mouvement mondial (accentué par la pandémie) de retour à davantage de protectionnisme et d'autonomie stratégique ? Vous semblez continuer comme si de rien n'était, alors que l'Europe perd la main sur beaucoup de terrains industriels...

**Christophe Béguinet (CFDT)** se centre sur la péréquation tarifaire, pour "presque conclure ce tour de table syndical"... Dans ce moment particulier de fin des négociations, la CFDT tient à souligner que Hercule est vraiment un projet franco-français : l'Europe n'a pas de responsabilité particulière sur cette ambition. La France est un pays avec des spécificités territoriales importantes, avec des territoires éloignés des lieux de production (cf livre "l'archipel français"). La mise en péril de la péréquation tarifaire nous inquiète beaucoup. La pandémie a démontré notre vulnérabilité nationale sur bien des points Il serait dramatique d'atteindre le même niveau de vulnérabilité sur l'énergie...



**Anne Debrégeas (SUD)** affirme que pour SUD, la concurrence n'est pas adaptée, pour des raisons technico-économiques à l'électricité qui est une industrie de réseaux très capitalistique. Dans les faits, le coût du capital a un rôle essentiel. Pour nous le bilan de 25 ans de libéralisation est négatif, en termes de prix, d'égalité de traitement, et même de fonctionnement technique du système. Deux questions pour commencer :

- 1/ sur quelles études vous basez-vous pour dire que la concurrence fait baisser les prix, et serait bonne pour les usagers ?
- 2/ existe-t-il un moyen compatible avec les traités européens pour soustraire tout ou partie du système électrique à l'obligation de concurrence ? Par exemple en généralisant ce qui est aujourd'hui prévu pour l'hydroélectricité ?

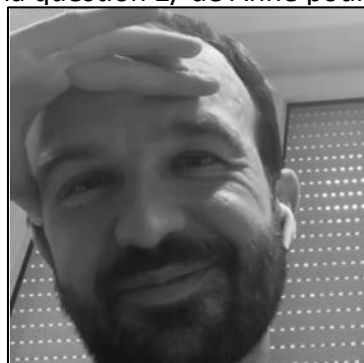
## ... LES INTERVENTIONS POLITIQUES ...

**Michèle Rivasi (EELV)** souligne l'homogénéité des questions (critiquant la libéralisation du secteur électrique), sur la sécurité d'approvisionnement, sur la souveraineté nationale, et demande, un brin provocante, si le nucléaire fait partie de la concurrence ? En France, avec le monopole d'EDF, le nucléaire n'a **pas de concurrence. Et c'est ça, le problème** [il va nous falloir rediscuter avec madame Rivasi, ndlr...]. Si on veut nationaliser EDF à 100%, il va appartenir à l'État, vous voyez bien que ça va retomber sur le contribuable français [Tepco, entreprise privée, a laissé aux japonais les conséquences de Fukushima, ndlr]. Il va falloir entretenir, démanteler, traiter les déchets... Et sur le développement des ENR, elle dénonce un blocage d'EDF et ENEDIS qui condamne des projets.



**Aurore Lalucq (EELV)** se présente comme économiste de formation, souligne l'homogénéité des réactions, et résume les incompréhensions sur les raisons qui poussent à toujours plus de libéralisation du marché électrique, et aussi à leur manque d'évaluation. Sensible à la question des prix et à celle des consommateurs, mais, factuellement, même s'il existe très peu de règles de base en économie, parmi les rares qui font l'unanimité, les économies de réseaux ne se gèrent pas par le marché ! Donc non, la Commission Européenne ne réussit pas à la convaincre, que ce soit pour la pertinence de la concurrence en électricité, pour la réduction des factures (taxes comprises), comme pour la question des investissements face au défi environnemental du moment...

**Manon Aubry (LFI)**, en tant que co-présidente du groupe de la gauche au Parlement Européen, pose une question d'un point de vue purement institutionnel, demandant d'abord à ce que les évaluations de la mise en concurrence du secteur de l'énergie depuis 25 ans, que la Commission Européenne aurait éventuellement faites, puissent être communiquées : sur les différents pays où cela a été fait, les différents sous-secteurs où cela a été fait, et cela nous semble indispensable en tant que parlementaires que de pouvoir avoir accès à des données officielles et documentées de la part de la Commission Européenne. Elle se dit également très intéressée par la réponse à la question 2/ de Anne pour SUD...



**Manuel Bompard (LFI)** précise d'entrée des désaccords avec la Commission, étayés par des éléments factuels : sur l'intérêt immédiat pour le consommateur, en France, depuis 2004, la facture a augmenté de plus de 50%. En France, en 2010, l'électricité était 30% moins chère que la moyenne européenne, mais aujourd'hui, l'écart a fondu à 17% ! Les consommateurs ne voient pas le côté positif de la libéralisation. Ses deux questions : 1/ si l'Allemagne a réussi à sortir ses barrages de la concurrence, pourquoi la France n'y arriverait-elle pas ? 2/ l'article 4 du traité de l'UE l'oblige à respecter l'identité constitutionnelle des États membres. Dans le préambule de la Constitution française de 1946, "toute entreprise dont l'exploitation a les caractères d'un service public ou d'un monopole de fait doit devenir la propriété de la collectivité". Y a-t-il là une issue favorable possible ?

**David Cormand (EELV)** s'interroge sur le fonctionnement des institutions européennes et françaises et l'opacité des discussions en cours. En tant que représentant de l'exécutif européen, on aimerait connaître les bases juridiques précises et les mandats sur lesquels vous vous appuyez dans ces discussions. Il n'est pas certain que les citoyens européens, en voyant ça de loin, aient le regard bienveillant qu'ils devraient avoir pour notre travail au niveau européen. La base juridique est une directive (pas applicable, donc...) de 1996 (à peine 4 ans après le premier sommet de la Terre...) qui introduit la séparation des activités de prod° de transport, de distrib° et de fourniture d'élec. Pourrait-on évoluer 25 ans après ? Le coût du nucléaire n'est pas inclus dans les factures...



## ... LEURS RÉPONSES ...

**Anna Colucci (directrice marchés et litiges énergie et environnement à la DG COMP)** souligne avoir déjà rencontré des OS

d'EDF. Elle apprécie l'exercice pédagogique du jour, comme la tentative de compréhension de l'autre point de vue, sans chercher forcément l'accord. La presse aime bien faire ses choux gras sur le dos de l'Europe. Libéralisation et dérèglementation font souvent l'objet d'un amalgame, en France. Mais ce n'est pas le cas. La libéralisation en Europe est organisée, ordonnée, et bien réglementée. Les 4 paquets de libéralisation, de ... à 2019, sont en place, et édictent les règles du jeu, très éloignées d'une loi de la jungle. Libéralisation et privatisation, idem, alors que les traités sont neutres : nous sommes complètement agnostiques sur le sujet...



Le rôle de la DG concurrence est celui d'un arbitre, pour éviter que "le gros ne mange les petits, ou ne les empêche de venir sur le marché". **Nous menons ainsi une politique très "de gauche", en quelque sorte !** Éviter toute forme d'abus de position dominante, éviter aussi que les 350 milliards nécessaires annuellement pour la transition énergétique n'abreuvent les industries de nos pays riches au détriment des pays les plus pauvres. Garant des mêmes règles pour tous, et de la solidarité européenne.

Pour ce qui concerne Hercule, elle est disposée à discuter des principes généraux, mais n'entrera pas dans les détails de la négociation en cours, dont elle ne peut dévoiler aucun élément. Les principes (points de vigilance) de leur action lorsqu'une aide d'État est consenti peuvent être exposés ici.

Pour la deuxième question d'Anne, à savoir **"peut-on sortir l'électricité de la concurrence, et sous quelles conditions ?"**, la réponse d'Anna Colucci est cinglante, directe : **"Non, on ne peut pas !"**. L'électricité fait partie de la libéralisation. Tous les pays d'Europe, et pas seulement la France, suivent les mêmes règles. Et la libéralisation s'est décidée par les États membres dans leur ensemble ! Bruxelles n'a pas dicté dans son coin. Des négociations ont eu cours avec les États membres et avec le Parlement Européen. Différentes strates de réglementation ont été introduites, avec ces règles de concurrence.

Il est certes possible d' **"introduire la notion de SIG ?"**, mais ce SIG doit être bien délimité, dans son champ d'application comme dans sa durée, donc il doit répondre à un certain nombre de règles très précises pour ne pas conduire à une distorsion de concurrence trop élevée. **"Concernant le marché français, introduire un SIG sur toute la production nucléaire, qui représente 70% de la production française, vous comprendrez bien que ceci n'est plus un service public, autrement, on fermerait boutique !"**. Anna Colucci insiste là-dessus en prenant l'exemple de la Pologne qui pourrait décider de faire du charbon polonais un service public, et compromettrait à la fois la décarbonation et le marché unique européen de l'énergie.

Pour répondre à monsieur Bompard, sur les droits pour un pays de retirer l'électricité de la libéralisation. Le traité n'interdit en rien les délégations de service public. Celles-ci sont un droit des États membres, et nous nous contenterons alors de vérifier l'absence d'erreur manifeste dans la définition de l'obligation de service public (transparente et proportionnée, pour éviter que la concurrence ne soit faussée), essentiellement dans les secteurs libéralisés, où il existe très peu de marge, en effet. Concernant l'hydroélectricité, d'autres pays que la France sont sous procédure d'infraction (All, Aut, It, Pol, Swe et Port). Mais la France a 2 spécificités : d'abord une entreprise publique ultradominante (en production comme en fourniture), et puis, des lois nationales imposant la mise en concurrence des concessions, malgré bon nombre de concessions HE échues aujourd'hui.

**"Soit l'État français met en concurrence ses barrages, soit il les en préserve en créant une régie"** (ou une quasi-régie, comme la France l'envisage actuellement, mais ce sera beaucoup plus compliquée, car le contrôle par l'État sera moins prégnant, ce qui imposera énormément de garde-fous). En France, toujours, les concessions gérées par d'autres entreprises qu'EDF respectent pleinement les cahiers des charges associés, avec la satisfaction des autorités locales concernées.

Concernant l'opacité des négociations soulevée par monsieur Cormand, elle précise les deux niveaux de négociations. Avec tout d'abord les négociations générales, autour des quatre paquets, et pour lesquelles le Parlement Européen a été l'un des grands acteurs, comme tous les États membres. Concernant les questions de transparence, c'est aux États membres de faire leur travail ! Sur le plan des négociations spécifiques sur EDF et concernant les aides d'État, c'est une négociation différente, bilatérale, entre la France et la Commission. En revanche, les règles du jeu, ce sont les articles 106, 107 et 108 du traité : **“les aides d'État sont interdites : elles sont mauvaises, parce qu'elles faussent le jeu de la concurrence”**...

Il existe des situations dans lesquelles ces aides sont autorisés, mais il faut un arbitre. Et l'arbitre, c'est la Commission ! Et dans ces cas-là, nous vérifions que l'aide est proportionnée, qu'elle est nécessaire, et qu'elle induit des distorsions de concurrence aussi limitées que possible. Nos lignes directrices face aux aides à l'énergie et à l'environnement sont elles aussi tout-à-fait connues, en cours de révisions, et le Parlement et toutes les parties prenantes sont consultées sur ce point. **Sur ces négociations spécifiques à EDF et concernant les aides d'État, la Commission n'a rien le droit de dire. Mais l'État français pourrait choisir d'être transparent**, parler à ses parties prenantes, et consulter.

Anna Colucci comprend les frustrations et les incompréhensions des citoyens. Ils ont besoin de comprendre ce que fait Bruxelles. Mais souvent, Bruxelles n'est pas seule, et tout se construit avec les États membres et le Parlement européen, mais oui, c'est complexe, il faut le reconnaître !



**Catharina Sikow-Magny (directrice adjointe de la DG ENERGY, en charge de la transition verte)** affirme que toute la

politique de libéralisation du système électrique est basée sur une analyse très complète dans tous les États membres et sur la “loi” des compagnies et des consommateurs. Les producteurs français ont pu exporter leur production de manière importante. Les consommateurs veulent avoir le choix parmi les fournisseurs nationaux et des pays voisins. Des plaintes de compagnies ou de consommateurs sont à l'origine de tout cela. Plusieurs études ont prouvé qu'un marché unique dans l'énergie est bénéfique. Certaines études ont même démontré qu'avec une planification au niveau européen, plutôt que national, on

pouvait espérer des économies de l'ordre de 30%. Notre système électrique européen est le plus fiable du monde. D'ici 2050, il nous reste à travailler dur pour avoir un système décarboné. Concernant les problèmes de souveraineté, l'Europe est encore très dépendante de l'extérieur, surtout pour le gaz naturel. Le bio-gaz est une clé pour notre souveraineté.

La France a, c'est vrai, des prix souvent moins chers qu'ailleurs en Europe. Mais si on regarde ce qui se passe dans vos DOM-TOM, tous les français paient pour la péréquation tarifaire, parce qu'un système isolé coûte plus cher qu'un système interconnecté. On a étudié cela pour l'éolien offshore, par exemple. Si chaque pays travaille isolé des autres, le coût des câbles sera à lui tout seul 30% plus cher que si nous travaillons ensemble. **Concernant les réseaux, la Commission Européenne est tout à fait d'accord pour dire que ce sont des monopoles naturels**, et ne demande en rien à ce qu'ils soient mis en concurrence. Dans presque tous les États membres, un seul opérateur pour les réseaux, car monopole géographique qu'il convient de réguler néanmoins, pour assurer à tout producteur l'accès au réseau.

## **Oliver Koch (directeur marché intérieur DG ENERGY)**

dit regretter que des discussions comme celle-ci soient trop rares, favorisant les malentendus et incompréhensions. **Nous axons nos efforts sur la protection des consommateurs !**

Nous n'avons pas comme projet d'octroyer de la concurrence aux entreprises. Pendant 20 ans, nous avons eu quatre paquets énergie, négociés par le Parlement, avec une large majorité des partis favorables à chaque paquet, de 1996 à 2018. Et la demande politique majoritaire a toujours été d'aller plus loin dans la libéralisation et d'approfondir le marché européen. Et pourquoi ? Le réseau européen représente 500 millions de personnes connectés est le plus grand réseau du monde ! En tant que consommateur, pouvoir changer de fournisseur m'a permis d'économiser 150€/an ! J'en suis très heureux. C'est ça la concurrence pour tous les citoyens. Et c'est super : avec un surplus d'énergie éolienne en Suède ou au Danemark, je peux l'acheter ici, en Belgique, en Allemagne, et même en France. Et les citoyens peuvent en profiter ! Tout cela permet à chaque pays de limiter les moyens de production (effet d'échelle), notamment fossiles, pour assurer la sécurité d'approvisionnement. Avoir un grand nombre de fournisseurs représente un atout pour les prix (les consommateurs ont le choix), comme pour la sécurité d'approvisionnement. Venez discuter avec nous pour approfondir le sujet. Nous vous enverrons aussi les études qui montrent les avantages de ce système d'intégration du marché. L'île française, comme l'île allemande, n'existent plus. Le réseau est désormais intégré, on ne peut plus le couper physiquement. C'était vrai, peut-être, en 1996, mais ce n'est plus possible. Et c'est une bonne nouvelle, y compris pour le solaire et l'éolien français. Ce réseau intégré est un trésor. Dans toute l'Europe, très bientôt, 50% de l'énergie sera variable, très variable (ENR non pilotables...). Dans ces conditions, intégrer le marché et coopérer est un modèle qui reste très logique. Si on ne fait pas cela, on a vu ce que ça donne au Texas... Un black-out. Voici exactement ce qu'on cherche à éviter.



Je reconnais que nous ne sommes pas suffisamment dans les capitales européennes, avec les entreprises, avec les syndicats, pour discuter de ces questions. Nous avons vraiment un rôle d'arbitre, simplement. Nous devons simplement garantir que le jeu est juste. La Commission Européenne ne demande pas un démantèlement d'EDF. Je n'ai jamais compris dans la presse française pourquoi le projet Hercule est présenté comme un projet de démantèlement : **nous nous contentons de vérifier que dans cette réforme d'EDF, il n'y a pas d'abus de position dominante, et qu'aucune aide d'État ne fausse le jeu.** Supprimer les autres fournisseurs peut présenter un avantage pour EDF, mais ça peut nuire au développement des énergies renouvelables très fortement, car les autres concurrents veulent aussi investir, mais ils cesseraient de recevoir ces subsides. Au final, cet inconvénient se propagerait jusqu'aux citoyens qui peuvent participer au marché. Il n'y a aucune volonté de démantèlement à la Commission, et ça ne correspond à aucune réalité ici, à Bruxelles.

Oliver Koch comprend néanmoins très bien que certains projets de libéralisation mal menés et insuffisamment régulés conduisent à des fiascos réels (comme le rail anglais, par exemple). Et ça ne fonctionne pas, vous avez tout à fait raison. Mais créer un choix pour le consommateur entre les entreprises, c'est ça, notre projet. Et ça a été un grand succès pour le moment : chaque citoyen européen peut gagner 100 €/an en moyenne, simplement en changeant de fournisseur ! ce n'est pas rien, quand même... Avoir cette possibilité pour moi est un vrai avantage que je peux voir chaque jour. Montrant le corpus impressionnant de règles qu'il applique quotidiennement pour veiller à ce qu'il n'y ait pas de sous-investissements, il assure que la législation assez dense et complexe est un véritable garde-fou contre le sous-investissement parfois constaté dans la libéralisation de communs. Pas de crise de sécurité ni d'approvisionnement, il va même jusqu'à mentionner un planning de 10 années d'investissement.

Triste de constater que le travail de la Commission a pour principaux adversaires les grosses entreprises dominantes, souvent carbonées, d'Europe (charbon, essentiellement). Et elles utilisent les mêmes arguments que ceux qu'il a entendus aujourd'hui... Ce n'est pas forcément le cas d'EDF, mais toutes les grosses entreprises de fossiles se battent pour qu'on arrête de les mettre en concurrence. La Commission Européenne a besoin de votre soutien pour exposer ces entreprises à la concurrence des renouvelables, avec 50% de renouvelables au Danemark, en Allemagne, dans des pays débarrassés des entreprises en situation de position dominante.



# ... NOS REVENDICATIONS POST-RÉUNION ...

## Vis-à-vis de la Commission Européenne :

=> Catharina Sikow-Magny et Oliver Koch ont exprimé le souhait de continuer ce dialogue. SUD le demande aussi ! Il nous reste plein d'incompréhensions à lever, et de sujets à éclaircir, et nous avons des tonnes d'arguments contraires à votre démonstration, à vous faire parvenir...

=> Les trois ont parlé de nombreuses études qu'ils étaient prêts à nous transmettre. Il nous les faut ! Et nous vous ferons part de nos retours.. Et merci d'avance pour vos réponses écrites à nos questions écrites transmises avec le concours d'EELV et de La France Insoumise !

## Vis-à-vis du gouvernement français :

=> la Commission Européenne affirme que vous avez le droit à la transparence pendant les négociations. Vos choix engagent la France pour des décennies. Ils doivent être mis en débat, pourquoi pas avec une convention citoyenne pour l'énergie ?

=> Anna Colucci a votre plan B pour les barrages : Si Hercule échoue, ce que SUD espère profondément, vous aurez la possibilité de sauver les barrages de leur mise en concurrence annoncée en les sortant d'EDF dans une régie qui pourrait s'appeler Eau de France, qu'en pensez-vous ? Il semble que pour la quasi-régie (permettant d'être une filiale d'EDF), vous aurez beaucoup de mal à convaincre la Commission Européenne que l'entité créée sera gouvernée comme les propres services de l'État. En attendant une autre Europe, il vaut bien mieux séparer momentanément les barrages du reste d'EDF que de les livrer pour des décennies à une concurrence féroce, multinationale et étrangère, prenant le contrôle des robinets de la France et des poumons du système électriques

## Vis-à-vis des partis d'opposition pour la présidentielle :

=> Anna Colucci a été très claire : impossible dans l'Europe d'aujourd'hui de sortir l'électricité de la concurrence. => annoncez dans vos programmes pour la prochaine présidentielle votre désobéissance à l'Europe pour tous ces communs qu'elle vous oblige à brader, et exposez votre plan pour reprendre en main la souveraineté énergétique de la France et garantir la maîtrise d'une eau qui va se raréfier et dont les usages vont se multiplier et entrer en conflit

=> Brandissez haut et fort le sujet de l'énergie et de l'électricité lors de la campagne présidentielle : tout le monde est concerné, entrepreneurs (c'est le sang de notre économie), précaires (stop à la précarité énergétique), et la planète toute entière dans la réussite de la transition écologique qui nous sorte rapidement des énergies fossiles et progressivement des énergies fissiles

=> Sortez EDF de ce statut mortifère de SA (société anonyme) qui a vu fleurir les patrons banquiers qui s'approprient le moral des troupes et détruisent notre patrimoine national

=> Si vous êtes le PS ou les Républicains, préparez votre mea culpa et expliquez au pays les raisons de votre fourvoiement pendant 25 ans. Sans remise en question de ce que vous avez laissé faire, vous ne serez pas crédibles en dénonçant ce que vous avez mis en place...

## Vis-à-vis des patrons d'EDF :

=> Cessez de vous comporter en multinationale reine à l'export, et limitez votre travail à l'étranger à de la coopération avec les peuples : à chaque fois que vous gagnerez à l'étranger, vous perdrez sur le sol national où pourtant sont circonscrites vos obligations de service public

=> Développez les ENR en France plutôt qu'à l'étranger : votre absence sur le territoire national est brandie pour mieux nous détruire... La transition énergétique, une fois définie politiquement, DOIT être mise en oeuvre par le service public de l'électricité français. Ce sera moins cher pour les français, avec le coût du capital (faites preuve de pédagogie, bon sang).